

DEPARTEMENT DES LANDES  
ARRONDISSEMENT DE MONT  
DE MARSAN  
COMMUNE DE BANOS

Nombre de conseillers élus :  
11

Conseillers en fonction :  
11

Conseillers présents et  
représentés :  
10

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 février 2020 à 19h30

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAPORTE,  
Maire

Membres présents : M. LAPORTE Jean-Louis, M. JUNCA Pierre, Mme SAGE Andrée, M. LAVIGNE Patrick, Mme DUCASSE Nelly, M. DAUGERT Thierry, M. LALANNE Romain, M. LAPORTE Aurélien, Mme PETIT Malory, M. BRETHES Sébastien.

Etait excusée : Mme CAZAUBON Isabelle  
Secrétaire de séance : M. Romain LALANNE

Date de convocation : 26 février 2019

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2019.

DCM2020/01/01B1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE DE BANOS

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

L'assemblée **examine et vote par 9 voix pour**, le Compte Administratif de l'exercice **2018** et arrête ainsi les comptes :

Investissement

**Dépenses**

Prévus : 48 929.00€  
Réalisés : 47 081.33€  
Restes à réaliser : 10 000,00€

**Recettes**

Prévus : 48 929.00€  
Réalisés : 35 747.61€  
Restes à réaliser : 3 900.00€

Fonctionnement

**Dépenses**

Prévus : 217 065.00€  
Réalisés : 191 059.37€  
Restes à réaliser : 0,00€

**Recettes**

Prévus : 217 065.00€  
Réalisés : 232 558.47€  
Reste à réaliser : 0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 11 333.72€  
Fonctionnement : + 41 499.10€  
Résultat global : + 30 165.38€

Réception en préfecture le : 04/03/2020

**DCM 2020/01/02B1 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE DE BANOS**

Monsieur Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents,**

L'assemblée délibérante vote le compte de gestion **2019**, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

*Réception en préfecture le : 04/03/2020*

**DCM 2020/01/03B1 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DE LA COMMUNE DE BANOS**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice **2019**, le **21 Février 2020**,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2019**

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	<b>+20 473.55€</b>
- un excédent reporté de	<b>+21 025.55€</b>
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>+41 499.10€</b>
- un déficit d'investissement de	<b>-11 333.72€</b>
- un excédent des restes à réaliser de	<b>+3 900.00€</b>
<b>Soit un déficit de financement de</b>	<b>- 7 433.72€</b>

**DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2019** comme suit :

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 :**

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	<b>+41 499.10€</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>7 433.72€</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT	<b>+34 065.38€</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>- 11 333.72€</b>

*Réception en préfecture le : 04/03/2020*

**DCM 2020/01/04S1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SERVICE DES EAUX DE BANOS**

L'assemblée **examine et vote, par 9 voix pour**, le Compte Administratif de l'exercice **2019** et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

**Dépenses**

Prévus : **14 908.03€**  
Réalisés : **4 405.00€**  
Restes à réaliser : **0.00€**

**Recettes**

Prévus : **14 908.03€**  
Réalisés : **14 908.03€**  
Restes à réaliser : **0,00€**

**Fonctionnement**

**Dépenses**

Prévus : **29 163.73€**  
Réalisés : **21 350.63€**  
Restes à réaliser : **0,00€**

**Recettes**

Prévus : **29 163.73€**  
Réalisés : **28 845.79€**  
Restes à réaliser : **0,00€**

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : **+ 10 503,03€**  
Fonctionnement : **+ 7 495.16€**  
Résultat global : **+ 17 998.19€**

*Réception en préfecture le : 03/03/2020*

**DCM 2020/01/05/S1 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 SERVICE DES EAUX DE BANOS**

Monsieur Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents,**

L'assemblée délibérante vote le compte de gestion **2019**, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

*Réception en préfecture le : 03/03/2020*

**DCM 2020/01/06/S1 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU SERVICE DES EAUX DE BANOS**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice **2019 le 21 février 2020.**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2019**

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	<b>+531,43€</b>
- un excédent reporté de	<b>+6 963,73€</b>
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>+7 495,16€</b>
- un excédent d'investissement de	<b>+10 503,03€</b>
- des restes à réaliser de	<b>0,00€</b>
<b>Soit un excédent de financement de</b>	<b>+10 503,03€</b>

**DÉCIDE à l'unanimité des membres présents**, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2019** comme suit :

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 :**

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	<b>+7 495.16€</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00€</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT	<b>+7 495.16€</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXEDENT	<b>+ 10 503.03€</b>

*Réception en préfecture le : 03/03/2020*

**DCM 20120/01/07/B1 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire explique qu'en vertu des règles de comptabilité publique et de l'article L1612-1 du CGCT, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut :

- Liquidier et mandater les dépenses d'investissment dans la limite des restes à réaliser de l'année précédente pour ls dépenses ayant fait l'objet d'un engagement juridique (devis, marché...).
- Engager, liquidier et mandater es dépenses d'investissement, sur autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Budget	Chapitres (dépenses)	Désignation	Rappel budget 2019 (- RAR 2018)	Montant autorisé (max. 25%)
Commune	21	Immobilisations corporelles (matériel et outillage divers)	<b>24 200 €</b>	<b>6 050 €</b>

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquidier et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Section d'investissement – Dépenses :

Opération 991 :

- 21571 « Matériel roulant » : 4 000 €

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de se prononcer favorablement, conformément à la réglementation, sur la prise en charge, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2019 (principal) de la commune, des dépenses relatives :

Section d'investissement – Dépenses :

Opération 991 :

- 21571 « Matériel roulant » : 4 000 €

Mr le Maire et Mr le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

*Réception en préfecture le : 06/03/2020*

Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DIVERS :**

**Travaux château d'eau :**

Suite à la rupture de canalisations d'eau, il a été constaté que leur vétusté nécessite un remplacement et non une réparation. L'entreprise Hydro Techniques qui a été contacté a proposé un devis, pour la remise à neuf de ces canalisations, d'environ 10 000 € TTC. Vu l'importance de maintenir un état fiable du réservoir d'eau potable de la commune, le Conseil a décidé d'effectuer ces travaux et propose de contracter un emprunt pour les financer.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**